

PUBLI-INFORMATION

# VOYEZ LA VIGNE EN VERT !

TOUT POUR RÉUSSIR VOTRE TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE / HVE

Choisir les biosolutions c'est gagner sur tous les fronts : c'est optimiser l'efficacité globale des traitements en préservant les rendements et l'environnement. C'est répondre à des critères de performance supplémentaires vis-à-vis des attentes de la société avec des modèles agricoles plus résilients.

## Biosolutions, recommandées dans les filières de qualité

Chez DE SANGOSSE, nous combinons l'ensemble des technologies disponibles pour vous accompagner dans votre transition agro-écologique. Notre large gamme de produits biocontrôle, biostimulants, adjuvants et nos outils d'aide à la décision sont autant de leviers pour réduire les IFT. Par exemple, employer des produits de biocontrôle est un des moyens d'obtenir les dix points qui permettent de valider le volet stratégie phytosanitaire de la HVE. Quant aux biostimulants, ils renforcent la vitalité de la plante. Plus résiliente face aux attaques des bioagresseurs, la vigne nécessitera moins de traitements.

“ La gamme DE SANGOSSE en vigne répond aux problématiques clefs des viticulteurs, à commencer par la protection contre le mildiou, l'oïdium et le botrytis pour les maladies, mais aussi la protection contre les ravageurs tels que les vers de grappe ou encore contre les escargots. C'est la plus large gamme du marché en biocontrôle. Elle s'étoffe en 2020 avec des biostimulants. Nos innovations reposent autant sur l'origine des substances actives que sur les technologies d'application. ”

Aurélie Morin, Responsable marketing chez DE SANGOSSE



# UNE GAMME LARGE QUI RÉPOND AUX PROBLÉMATIQUES MAJEURES DES VITICULTEURS

## L'offre DE SANGOSSE couvre largement l'ensemble des bioagresseurs majeurs.

Dans le tableau ci-dessous, retrouvez notre **offre complète** avec deux fongicides contre le mildiou, un anti-oïdium, un fongicide actif à la fois contre l'oïdium et le botrytis et 2 molluscicides contre les escargots, amateurs des bourgeons de vigne. Ces solutions sont **faciles d'emploi et ont fait leurs preuves**.

UNE BIOSOLUTION POUR CHAQUE BIOAGRESSEUR DE LA VIGNE							
Bioagresseurs		CEPP	Matière active	Type de produit	Spécificité	Utilisation	Utilisable en agriculture biologique
<b>Mildiou</b>	LBG 01F34 ETONAN® PERTINAN®	OUI	Phosphonate de potassium	Biocontrôle	LBG-01F34 a protégé plus de 2 millions d'hectares avec succès depuis 10 ans. Mode d'action direct contre le mildiou et stimulateur des défenses naturelles.	Utilisable à plusieurs stades de la vigne avec un grand choix de partenaires. LBG-01F34 peut être utilisé jusqu'à 5 fois par hectare et par an.	-
	Pack LB-L Pack ETON-L Pack PERTIN-L	OUI	Phosphonate de potassium + dérivé de saccharose + cuivre	Biocontrôle + Biostimulant	2 modes d'action complémentaires pour protéger la vigne : Anti-mildiou grâce au phosphonate et à sa puissante systémie Une plante vigoureuse avec une systémie optimisée grâce à l'effet anti stress et biostimulant du dérivé de saccharose + cuivre	Solution clé en main, un passage protection + biostimulation pour 2,5 ha 0 IFT conventionnel	-
<b>Oïdium</b>	WHISPER® AUDITORIUM® KASHMIR®	OUI	Soufre liquide d'origine agricole	Biocontrôle	Premier biocontrôle composé de soufre liquide d'origine agricole. Une formulation Thiobacter Activ® de qualité pour une utilisation simplifiée : résistant au lessivage, sélectif de la vigne et facile à rincer.	Utilisable en pré ou post-floraison, seul ou associé à un autre anti-oïdium pour baisser les IFT; jusqu'à 10 applications/ha/an.	OUI
<b>Botrytis + oïdium</b>	ARMICARB®	OUI	Bicarbonate de potassium + coformulants	Biocontrôle	Grâce à sa formulation unique, une efficacité préventive démontrée sur oïdium et botrytis Un effet stoppant sur maladie déclarée.	Seul contre le botrytis ou en synergie avec le soufre contre l'oïdium. Applicable jusque 1 jour avant les vendanges, en préventif dans un programme ou en stop sur maladie déclarée	OUI
<b>Vers de la grappe</b>	CHECKMATE® PUFFER®	OUI	Phéromone de lépidoptères (aérosol)	Biocontrôle	L'aérosol contrôlé électroniquement par le minuteur, libère à intervalle de temps régulier la phéromone dans le vignoble. Diffusion uniquement en fin de journée et la nuit pendant le vol des papillons. Temps de pose réduit (15 min/ha en moyenne)	2,5 dispositifs PUFFER/ha en moyenne Disponible pour lutter contre Eudémis seul ou Eudémis + Cochylys. Jusqu'à 180 jours de protection	OUI
<b>Escargots</b>	IRONMAX® PRO	OUI	Phosphate ferrique IP MAX®	Biocontrôle	La référence efficacité biocontrôle sur tous les types d'escargots avec une rapidité d'action et très bonne tenue à la pluie (plus de 60 mm)	Utilisable sur tout le cycle de la vigne, positionnement au réveil des escargots en sortie d'hiver	OUI
	METAREX® DUO	-	Association de phosphate ferrique IP MAX® à du métaldehyde	-	La référence efficacité du marché, 1 <sup>er</sup> appât double actif qui agit sur 2 sites d'action sur l'escargot et permet ainsi une efficacité nouvelle génération.	Application en plein, positionnement au réveil des escargots en sortie d'hiver	-
	OBSERVATOIRE DE SANGOSSE	-	-	-	Seul OAD en France qui à partir de piégeages d'escargots réalisés par des viticulteurs permet de positionner le traitement anti-escargots à la bonne dose et au bon moment.	Accès libre sur <a href="http://www.ciblage-anti-limaces.fr">www.ciblage-anti-limaces.fr</a>	-

## Pour aller plus loin dans la gamme

La gamme Biosolutions est complétée par les **adjuvants de pulvérisation**. Associés aux produits de protection, les adjuvants ont pour objectif d'améliorer l'efficacité des applications, de réduire l'impact environnemental de la pulvérisation (diminution des pertes dans l'air par la dérive, dans l'eau et au sol par le ruissellement ou le lessivage), de booster les produits de biocontrôle et de réduire la dose des produits de protection sans perte d'efficacité. A ce sujet, 3 adjuvants ont été officiellement reconnus pour baisser les IFT par l'obtention de Certificats d'Economie de Produits Phytopharmaceutiques (CEPP).

<b>Adjuvants</b>	LE 846® OLIOFIX®	OUI	Esters méthyliques d'acides gras	-	Premier adjuvant thixotrope, LE 846® réduit fortement les pertes de pulvérisation (dérive, rebond, ruissellement, lessivage), augmente de 40% la quantité de bouillie retenue sur la vigne (source IFV) et favorise la pénétration. 90% des viticulteurs l'ayant testé en 2020 en referont.	Utilisable jusqu'à 12 applications/ha/an avec tous les fongicides pour réduire jusqu'à -25% la dose des fongicides vigne : baisse des IFT fongicides	-
	ASTUSS® BELIZE®	-	Esters méthyliques d'acides gras + mouillants	-	Le premier adjuvant oléimouillant pour désherber et épamprer sereinement. La synergie d'une huile et d'un mouillant pour réduire la dérive de pulvérisation (embruns lors de l'épamprage ou désherbage), améliorer la répartition de la bouillie sur les adventices et optimiser la pénétration. Efficacité améliorée et impact environnemental réduit.	Utilisable avec les herbicides et spécialités d'épamprage pour 1 application /ha /an jusqu'à fin floraison	-
	LI700 STAR® GONDOR® LIBERATE®	OUI	Lécithines de soja	-	La nouvelle formulation de lécithines haute performance, sans odeur qui limite la dérive de pulvérisation (embruns en épamprage) augmente la rétention et la pénétration des herbicides dans les adventices.	Utilisable avec les herbicides et spécialités d'épamprage	-
	STICMAN®	OUI	Latex synthétique	-	Depuis plus de 20 ans, STICMAN® sécurise le positionnement des fongicides et insecticides en vigne : anti-rebond et anti-ruissellement, fortement étalant ou mouillant (x15) et excellente résistance au lessivage pour protéger la vigne et limiter les pertes au sol surtout dans des conditions limitantes.	Utilisable avec les fongicides et insecticides tout au long de la saison	-

## BIOSOLUTIONS ET RSE

Ces biosolutions, aux profils toxicologique et éco-toxicologique favorables, **répondent aux engagements de Responsabilité sociale et environnementale des entreprises**. DE SANGOSSE accompagne les actions des producteurs dans une démarche globale de développement durable et apporte de nouvelles valeurs ajoutées à leur production.

Dans ce cadre, le collectif RSE de la filière viticole Les Vignerons engagés, qui rassemble près de 6 000 vignerons et salariés, a annoncé fin octobre 2020, l'adhésion de ses six premiers membres dans le collège «Fournisseurs» : DE SANGOSSE en fait partie !

## Les fermes biosolutions vigne, pour aller encore plus loin dans la performance économique et environnementale.

Pour intégrer les Biosolutions dans un système global d'exploitation, **le réseau des fermes Biosolutions a été créé début 2020 par DE SANGOSSE**. Il met en commun le retour d'expériences des viticulteurs qui souhaitent produire des vins de qualité de manière durable. Pour cette première campagne viticole les programmes Biosolutions ont été comparés aux itinéraires habituels des viticulteurs permettant ainsi d'évaluer les bénéfices apportés. Le projet sera mené sur plusieurs années par les équipes DE SANGOSSE afin de mesurer les résultats des différents changements entrepris.

## Le respect de l'environnement, critère de choix du biocontrôle

Selon une enquête conduite par Datagri menée en février 2020 auprès de 300 viticulteurs et 103 arboriculteurs :

- 94 % d'entre eux plébiscitent le biocontrôle
- Pour 55%, l'objectif est de respecter l'environnement
- 52 % l'emploi pour limiter le recours aux produits conventionnels
- 35 % pour diminuer l'IFT.



[www.desangosse.fr](http://www.desangosse.fr)

**ARMICARB®** AMM n 2110059 850 g/kg de bicarbonate de potassium ©Marque déposée de Church & Dwight, Détenteur de l'AMM : DE SANGOSSE S.A.S P260 Ne pas respirer les poussières, P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements, P280 Porter des gants de protection et des vêtements de protection, P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/nationales, Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface, Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes, SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau, SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente, SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

**ASTUSS® / BELIZE®** AMM n° 2160725 - Alkyl alcool alkoxylate 142,4 g/l - Esters méthylique d'acide gras 401,4 g/l - © Marque déposée et Détenteur de l'AMM : DE SANGOSSE S.A.S.

P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation, P280 Porter des gants de protection/vêtement de protection/un équipement de protection des yeux/du visage, P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer, P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin, SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage, SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau

**CHECKMATE® PUFFER® LB/EA** - AMM n°2200389 - 195,3 g/kg de phéromones de lépidoptères à chaîne linéaire (équivalent à 104,2 g/kg - (Z)-9-dodécène-1-yl acétate et 91,1 g/kg - (E,Z)-7,9-dodécadiène-1-yl acétate) - © marque déposée et détenteur de l'AMM SUTERRA - P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes - Ne pas fumer, P251 : Récipient sous pression : ne pas perforez, ni brûler, même après usage, P280 : Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux, P302+P352 : En cas de contact avec la peau : laver abondamment à l'eau et au savon, P410+P412 : Protéger du rayonnement solaire, Ne pas exposer à une température supérieure à 40°C, P501 : Éliminer le récipient conformément à la réglementation nationale, SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage

**ETONAN®** - AMM N° 2100060 - 755 g/L de phosphonate de potassium - ©Marque déposée et détenteur de l'AMM : DE SANGOSSE

P102 : Tenir hors de portée des enfants, P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit, P273 : Éviter le rejet dans l'environnement, P280 : Porter des gants de protection / des vêtements de protection, P501 : Éliminer le contenu/le récipient conformément à la réglementation locale/nationale, SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage, Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface, Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes, SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau.

**GONDOR®** AMM n 2100072 488 g/l de léctine © Marque déposée et Détenteur de l'AMM : DE SANGOSSE S.A.S. P280 porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage, P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer, SP1 ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage, SPe3 pour protéger les organismes aquatiques, respectez une zone non traitée de 5 m par rapport au point d'eau.

LBG-01F34 - AMM : N° 2100041 - Phosphonates de potassium 755 g/L - Détenteur de l'AMM : Luxembourg Ltd

P102 : Tenir hors de portée des enfants, P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit, P273 : Éviter le rejet dans l'environnement, P280 : Porter des gants de protection / des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/du visage, P501 : Éliminer le contenu/le récipient conformément à la réglementation locale/nationale, P301+P310. EN CAS D'INGESTION, appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin, SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage, Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface, Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes, SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau

**IRONMAX® PRO** AMM n 2160226 Phosphate ferrique anhydre IP MAX 24,2 g/kg Marques déposées, autorisation de mise sur le marché et fabrication : DE SANGOSSE S.A.S P102 Tenir hors de portée des enfants P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit P280 Porter des gants de protection P273 Éviter le rejet dans l'environnement P501 Éliminer le contenu/le récipient conformément à la réglementation locale/nationale SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage

**LE 846®/OLIOFIX®** AMM n° 2190258 - 215,6 g/L esters méthyliques d'acides gras, C16-C18 et C18 insaturés - © Marque déposée DE SANGOSSE S.A.S - Détenteur de l'AMM : Comptoir Commercial des Lubrifiants

P391 Recueillir le produit répandu, P501 éliminer le contenu/le conteneur dans une installation d'incinération agréée, SP1 ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage, SPe3 pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 m par rapport aux points d'eau pour les usages sur cultures fruitières et vigne, sauf si la préparation phytopharmaceutique requiert une zone non traitée plus large, SPe3 pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 m par rapport aux points d'eau pour les usages autres que cultures fruitières et vigne, sauf si la préparation phytopharmaceutique requiert une zone non traitée plus large

**LIBERATE®** LI 700 STAR® AMM n 2100072 488 g/l de léctine Marque déposée © LIBERATE : Loveland Products Inc Détenteur AMM : DE SANGOSSE S.A.S. P280 porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage, P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer, SP1 ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage, SPe3 pour protéger les organismes aquatiques, respectez une zone non traitée de 5 m par rapport au point d'eau

**METAREX® DUO** AMM n 2190173 Phosphate ferrique IPmax 16,2 g/kg, Méaldéhyde 10 g/kg, Marques déposées, autorisation de mise sur le marché et fabrication : DE SANGOSSE S.A.S P102 Tenir hors de portée des enfants P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit P273 Éviter le rejet dans l'environnement P391 : Recueillir le produit répandu P 501 Éliminer le contenu/le récipient conformément à la réglementation locale/nationale SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage SPe6 : Pour protéger les oiseaux/mammifères sauvages, récupérer tout produit accidentellement répandu.

**PERTINAN®** - AMM N° 2100059 - Phosphonates de potassium 755 g/L - ©Marque déposée et détenteur de l'AMM : DE SANGOSSE

P102 : Tenir hors de portée des enfants, P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit, P273 : Éviter le rejet dans l'environnement, P280 : Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux/ du visage, P501 : Éliminer le contenu/le récipient conformément à la réglementation locale/nationale, SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage, Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface, Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes, SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau.

**STICMAN®** AMM n 9900394 460,35 g/l de latex synthétique © Marque déposée et détenteur de l'AMM : DE SANGOSSE SAS P280 porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage, P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer, P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau, SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage, SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée d'au moins 5 mètres par rapport aux points d'eau et supérieure en fonction des conditions d'emploi de la préparation insecticide ou fongicide associée

**WHISPER® / KASHMIR® / AUDITORIUM®** - AMM n°2190499 - Soufre 700 g/L - ©Marque déposée et Détenteur de l'AMM : DE SANGOSSE

P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols, P280 : Porter des gants de protection/des lunettes de protection/des vêtements de protection P302+P352 En cas de contact avec la peau : laver abondamment à l'eau, P333+P313. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin, P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation, P501 : Éliminer le contenu/le récipient conformément à la réglementation locale/nationale, SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage, Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface, Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes, SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau, SPe3 : Pour protéger les arthropodes non-cibles, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente, SPe8 : Pour protéger les abeilles et autres pollinisateurs, ne pas utiliser en présence d'abeilles et autre pollinisateurs, ne pas appliquer durant la période de floraison, ne pas appliquer lorsque les adventices en fleur sont présentes.

DE SANGOSSE S.A.S. au capital de 9 828 225 Euros 300 163 896 RCS ANG N TVA intracommunautaire : FR 57 300 163 896 Bonnel CS10005 47480 Pont Du Cassé (France) Tél. : 05 53 69 36 30 Fax : 05 53 66 30 65 Agrément n A001561 Distribution de produits phytopharmaceutiques à usages professionnels. Edition Décembre 2020 Annule et remplace toute version précédente. Crédit photo © DE SANGOSSE S.A.S. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/etecphyto>.

**ARMICARB® ETONAN® GONDOR® IRONMAX® PRO LBG-01F34® LIBERATE® LI700 STAR® METAREX® DUO PERTINAN® STICMAN®**  
EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement



**CHECKMATE PUFFER LBEA®**

Aérosols inflammables (catégorie 2), Corrosion cutanée/irritation cutanée (Catégorie 2), Danger pour le milieu aquatique- toxicité chronique (Catégorie 3)  
ATTENTION  
H223 : Aérosol inflammable  
H229 : Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur  
H315 : Provoque une irritation cutanée  
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme  
EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement



**ASTUSS®/ BELIZE®**

Irritation oculaire (catégorie 2)  
ATTENTION  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux  
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement



**LE 846®/ OLIOFIX®**

Danger pour le milieu aquatique - toxicité chronique (catégorie 2)  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme  
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement



**WHISPER® / KASHMIR® / AUDITORIUM®**

Sensibilisation cutanée (catégorie 1)  
ATTENTION  
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.  
EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**